

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**  
20 *Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoint ; Barbara UTSCH, Jean-Marc NIEDERST, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Sabrina HAEGY, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER, Rémy SCHROETTER, Robert HERR.*

**Membres absents excusés :**

*Christophe ICHTERTZ, procuration à Sabrina HAEGY, Christine AFFOLTER, procuration à Barbara UTSCH, Christelle OBERT, Christiane ULMER, procuration à Nicolas FRIEDERICH, Mireille BRAUNSTEIN, procuration à Isabelle ROUVRAY.*

**Membres absents :**

*Lionel SEUVIC, Christophe MEYER.*

**N° 126/2011 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 12 décembre 2011, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 127/2011 :      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2011.

**N° 128/2011 :      BUDGETS PRIMITIFS 2011 - DECISIONS BUDGETAIRES**  
**MODIFICATIVES**

**1. Modification N° 1 – FORET COMMUNALE DE ROSHEIM**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 030/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 de la Forêt Communale de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER par procuration, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**DE MODIFIER** le budget de fonctionnement tel que suit ;

**D'ADOPTER** en conséquence les modifications suivantes :

## BUDGET DE LA FORET COMMUNALE DE ROSHEIM 2011

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Dépenses imprévues	022	1.000,00		- 1.000,00	0,00
Fournitures de petit équipement	60632	4.000,00	2.500,00		6.500,00
Contrats de prestations de services avec des entreprises	611	70.000,00	50.000,00		120.000,00
Entretiens des bois et forêts	61524	85.000,00	27.563,53		112.563,53
Rémunérations	64131	156.000,00	6.000,00		162.000,00
Cotisations aux caisses de retraite	6453	60.000,00	15.000,00		75.000,00
Cotisations aux Assedic	6454	10.000,00		- 9.500,00	500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>101.063,53</b>	<b>- 10.500,00</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 90.563,53 €</b>		

#### RECETTES

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Excédent de fonctionnement reporté	002	53.200,00	63,53		53.263,53
Coupes de bois	7022	460.000,00	85.000,00		545.000,00
Taxes d'affouage	7025	52.000,00	5.500,00		57.500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>90.563,53</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 90.563,53 €</b>		
<b>BALANCE GENERALE</b>			<b>0,00 €</b>		

La section de fonctionnement est portée à 714.063,53 €.

## 2. Modification N° 1 – Service de l'EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 032/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 du Service de distribution d'eau potable de Rosheim ;

### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**DE MODIFIER** les sections de fonctionnement et d'investissement tels que suit ;

**D'ADOPTER** en conséquence les modifications suivantes :

### BUDGET DE L'EAU POTABLE DE ROSHEIM 2011

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

#### DEPENSES

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Dépenses imprévues	022	30.300,00		- 4.530,92	25.769,08
Charges diverses de gestion courante	658	82.000,00	5.000,00		87.000,00
<b>TOTAUX</b>			<b>+ 5.000,00</b>	<b>- 4.530,92</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 469,08 €</b>		

#### RECETTES

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Résultat de fonctionnement reporté	002	861.000,00	469,08		861.469,08
<b>TOTAUX</b>			<b>469,08</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 469,08 €</b>		
<b>BALANCE GENERALE</b>			<b>0,00 €</b>		

La section de fonctionnement est portée à 1.421.969,08 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**DEPENSES**

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Installations, matériel et outillage technique	2315	93.700,00	618,08	-	94.318,08
<b>TOTAUX</b>			<b>+ 618,08</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 618,18</b>		

**RECETTES**

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Résultat d'investissement reporté	001	796.000,00	618,08		796.618,08
<b>TOTAUX</b>			<b>+ 618,08</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE</b>			<b>+ 618,18 €</b>		
<b>BALANCE GENERALE</b>			<b>0,00 €</b>		

La section d'investissement est portée à 2.414.318,08 €.

**3. Modification N° 3 – Budget PRINCIPAL de la VILLE de ROSHEIM**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° 027/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 de la Ville de Rosheim ;
- VU** la délibération n° 028/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 ;
- VU** la délibération n° 107/2011 du Conseil Municipal du 10 octobre 2011, portant adoption de la décision budgétaire modificative n°2 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- DE MODIFIER** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal ;
- D'ADOPTER** en conséquence les modifications suivantes :

## BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE ROSHEIM 2011

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Intitulé	Article	B.P. 2011 + DM n° 1 et 2	+	-	Budget modifié
Virement à la section d'investissement	023	1.115.500,00	30.000,00		1.145.500,00
Dépenses imprévues	022	12.850,00	514,54		13.364,54
<b>BALANCE dépenses</b>			<b>+ 30.514,54</b>	<b>0,00</b>	

#### RECETTES

Intitulé	Article	B.P. 2011 + DM n° 1 et 2	+	-	Budget modifié
Excédent de fonctionnement reporté	002	1.059.000,00	514,54		1.059.514,54
Immobilisations corporelles	722	5.000,00	30.000,00		35.000,00
<b>BALANCE recettes</b>			<b>+ 30.514,54</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE générale de fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>		

La somme des dépenses étant égale à la somme des recettes ajoutées (+ 30.514,54 €), la section de fonctionnement est équilibrée. Elle est portée à 5.257.314,54 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**DEPENSES**

Intitulé	Article Opération	B.P. 2011 + DM n° 1 et 2	+	-	Budget modifié
Déficit d'investissement reporté	001	742.000,00		- 110,68	741.889,32
Dépenses imprévues	020	14.100,00	110,68		14.210,68
Autres bâtiments publics	21318 - 25/040	2.000,00	33.000,00		35.000,00
Constructions	2313 – 255/040	3.000,00		- 3.000,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>+ 33.110,68</b>	<b>- 3.110,68</b>	
<b>BALANCE dépenses</b>			<b>+ 30.000,00€</b>		

**RECETTES**

Intitulé	Article Opération	B.P. 2011 + DM n° 1 et 2	+	-	Budget modifié
Virement de la section de fonctionnement	021	1.115.500,00	30.000,00		1.145.500,00
<b>BALANCE recettes</b>			<b>+ 30.000,00€</b>		
<b>BALANCE générale d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>		

La somme des dépenses étant égale à la somme des recettes ajoutées (+ 30.000,00 €), la section d'investissement est équilibrée. Elle est portée à 5.024.480,69 €.

**N° 129/2011 :**                    **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEUDIT « FEHREL »  
APPARTENANT A MONSIEUR FREDERIC SCHERER**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir une parcelle cadastrée section n° 1 parcelle n° 22, d'une contenance de 2,84 ares (284 m<sup>2</sup>), sise au lieudit « Fehrel », classée en zone UX au Plan Local d'urbanisme de Rosheim, propriété de Monsieur Frédéric SCHERER, domicilié 23 b, rue de la Gare - 67560 ROSHEIM, pour un montant de 3.976,00 € (soit 1.400 € l'are).

Cette parcelle faisant partie du projet d'aménagement de la gare, cette acquisition permettra à la Ville de Rosheim de pouvoir faire aboutir ce projet.

**VU**                                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                                    la promesse de vente de Monsieur Frédéric SCHERER en date du 8 novembre 2011 pour vendre à la Ville de Rosheim la parcelle susmentionnée ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ACQUERIR**    la parcelle cadastrée section n° 1 parcelle n° 22, d'une contenance de 2,84 ares (284 m<sup>2</sup>), sise au lieudit « Fehrel », classée en zone UX au Plan Local d'urbanisme de Rosheim, propriété de Monsieur Frédéric SCHERER, domicilié 23 b, rue de la Gare - 67560 ROSHEIM, pour un montant de 3.976,00 € (trois mille neuf cent soixante seize euros) ;

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte notarié au titre de cette acquisition ;

**D'AUTORISER**    Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître Martial FEURER, Notaire à Obernai, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011 de la Ville.

**N° 130/2011 :**                    **RECENSEMENT 2012**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Rosheim doit procéder à son recensement début 2012. Dans ce cadre, il a été alloué à la commune une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 10.360 € afin de couvrir les frais liés à cette enquête. Les communes ont en effet la charge de rémunérer directement les agents recenseurs.

Il convient donc de fixer le mode de rémunération de ces agents.

**VU**                                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                                    la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, qui confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population ;
- VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs ne faisant pas partie de l'effectif communal comme suit :

- Bulletin individuel : 1,20 € brut
- Feuille de logement : 1,70 € brut
- Journée de formation : 25,00 € brut

**DE REMUNERER** les agents communaux désignés en qualité d'agent recenseur en heures complémentaires ou supplémentaires en fonction de leurs coefficients d'emplois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2012 de la Ville de Rosheim.

### **N° 131/2011 :                    ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES CLASSES DE DECOUVERTE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° 39/2002 du 13 mai 2002 fixant la participation communale pour des séjours en classe de découverte ;
- VU** la délibération n° 137/2009 du 14 décembre 2009 relative à la fixation de la nouvelle participation communale pour des séjours en classe de découverte ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des finances, de la jeunesse et de l'éducation, informe l'Assemblée de la demande de subvention présentée par Monsieur HANGOUËT, Directeur du Groupe Scolaire du Rosenmeer de Rosheim, pour :

- le séjour de 4 jours (du 5 au 8 juin 2012) à Bad Honnef en Allemagne de 38 élèves des classes de CM1 bilingue de Monsieur BACHELET et Madame THIEBAUD et de CM2 bilingue de Monsieur BACHELET et de Madame ZOELLER
- le séjour de 4 jours (du 26 au 29 juin 2012) à Paris de 29 élèves de classe de CM2 de Madame SCHOOR

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ALLOUER** au Groupe Scolaire du Rosenmeer, une subvention de :

- 5 € X 4 jours X 38 élèves, soit 760 € pour le séjour à Bad Honnef en Allemagne
- 5 € X 4 jours X 29 élèves, soit 580 € pour le séjour à Paris

soit un total de **1.340 €** (mille trois cent quarante euros).

Les crédits nécessaires seront ouverts au c/6574 de l'exercice 2012 du budget de la Ville.

**N° 132/2011 :**                    **MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE VIGNES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier du 25 octobre 2011 de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) relatif à la libéralisation des droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (décision de la Commission Européenne de 2008).

L'ANEV est mobilisée pour s'opposer à la libéralisation des droits de plantation de vignes.

- VU** le courrier de l'ANEV du 25 octobre 2011 ;
- CONSIDERANT** la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- CONSIDERANT** que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;
- CONSIDERANT** que la Commission Européenne a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;
- CONSIDERANT** les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

- CONSIDERANT** les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;
- CONSIDERANT** que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission Européenne de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;
- CONSIDERANT** que la Commission Européenne reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;
- CONSIDERANT** les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, ...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;
- CONSIDERANT** que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;
- CONSIDERANT** que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;
- CONSIDERANT** le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- DE DEMANDER** au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- D'INVITER** le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- DE DEMANDER** à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- D'APPELER** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- D'INVITER** les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

## **POINTS DIVERS**

- Le planning des séances du conseil municipal pour l'année 2012 comporte trois dates à signaler, la première au mois de janvier pour présenter le DOB 2012, la deuxième au mois d'avril en raison du lundi de Pâques, et la troisième début juillet avant les vacances d'été.
- M. le Maire se réjouit de la mise à l'honneur de la commune dans les médias. La radio France Bleue Alsace a enregistré le 30 novembre des informations relatives à la Ville, présentées par M. le Maire, Mme la Maire-Adjointe Ginette Vasconi, et M. Alphonse Troestler pour la présentation de la Maison Romane. Outre ce sujet, l'émission, toujours diffusée sur l'antenne régionale, présente le marché de Noël à Rosheim, les ressources en eau, les projets en cours, ainsi qu'une association dynamique locale. C'est Rosheim Running qui a présenté son activité. Autre média, télévisé celui-ci, la chaîne nationale TF1 a diffusé une séquence du marché de Noël, entre ceux de Colmar et de Kaysersberg, le lundi 5 décembre au journal de 13h.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre la parole.

- Mme Barbara Utsch présente une initiative émanant d'une vingtaine de jeunes, intitulée « Les brouettes du Cœur », qui vont tourner dans les neuf communes du canton de Rosheim. Equipés d'une brouette, ils collecteront dans chaque collectivité des denrées pour le compte des Restos du Cœur. Ces jeunes sont accompagnés dans leur démarche par Farid et Gaël du Service Animation Jeunesse de la CCCR.
- Mme Barbara Utsch informe de la tenue du culte protestant à la Chapelle de la Maison de Retraite de Rosheim à compter du mois de janvier prochain.
- M. Pierre Aubry questionne sur l'avancement de la maîtrise du foncier dans la future ZAI du Fehrel. M. le Maire répond que les comptages du grand hamster, du crapaud vert et d'une espèce de papillon ont été réalisés. Autre comptage effectué, celui des véhicules en circulation à hauteur du rond-point à l'entrée de ville, qui fait le constat de 12.000 véhicules/jour. M. le Maire est chargé par la Communauté de Communes d'aller à la rencontre des propriétaires des terrains en 2012, en raison de sa proximité avec les intéressés. Mme Anne-Catherine Ostertag demande pourquoi la CCCR a passé un contrat de maîtrise d'œuvre sans avoir la maîtrise du foncier. M. le Maire explique que le schéma interne doit être monté par le bureau d'études.
- Mme Anne-Catherine Ostertag demande l'échéance de réalisation des travaux d'aménagement du parking de la gare. M. le Maire indique que les travaux devraient être achevés à la fin de l'année 2012.
- Mme Anne-Catherine Ostertag demande à connaître le plan de financement de l'aménagement du parking Clémenceau, suite à la présentation faite en commission réunies. Après discussion portant sur la validation du projet, M. le Maire répond que le plan de financement sera monté pour l'adoption du budget 2012.
- Mme Anne-Catherine Ostertag dit qu'au cours de deux commissions réunies, il a été présenté le projet des Ballons de MM. Muller et Quênôt, et se déclare surprise par l'article paru dans la presse locale. M. le Maire indique qu'une solution pourrait être envisagée au Meyerhof, mais pour l'heure aucune décision n'est arrêtée sur ce site. Il ajoute que le propriétaire du site et la Municipalité consentent des efforts dans ce dossier, mais que les ABF devraient également être davantage conciliants. Les nouveaux croquis élaborés n'obtiennent pas l'assentiment des ABF, mais il faut garder à l'esprit qu'un projet doit être économiquement viable.

- Mme Anne-Catherine Ostertag demande s'il y a eu des avancées dans le projet de résidence Séniors. Elle se dit prudente au vu des articles parus dans la presse et émet toutes réserves sur ce type de projet.
- M. le Maire rappelle la tenue de la CAO le mercredi 14 décembre à 18h, portant sur l'attribution des contrats d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- M. le Maire remercie les élus pour le cadeau fonctionnel et apprécié par son épouse et lui-même pour la petite Jeanne.
- M. le Maire décline les anniversaires du mois de décembre, au nombre de quatre : M. Jean-Marc Niederst le 8 décembre, M. Gilbert Eck le 19 décembre, M. Lionel Seuvic et Mme Christiane Ulmer le 24 décembre.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.